

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2024

Étaient Présents : MM. VAN GOETHEM H, FERNANDES, HAREN, VAN GOETHEM E, LIEVIN, HOLLINGUE, DECAUX, BARBIER, LE LAGADEC, BEUGER,

Monsieur PEUVOT donne pouvoir à Monsieur HOLLINGUE.
Monsieur GRISON donne pouvoir à Monsieur FERNANDES.
Madame DEBUIRE donne pouvoir à Madame LIEVIN Myriam

Absent : Monsieur GALLAND.

Monsieur VAN GOETHEM Hubert soumet le compte rendu de la précédente séance qui n'appelle aucun commentaire.

DELIBERATION POUR LA PRISE EN CHARGE D'UN ARCHITECTE POUR LE PROJET « MAIRIE »

Monsieur Le Maire présente une proposition de contrat d'un architecte, Monsieur PLATEAUX Gérard. Madame LIÉVIN demande si les honoraires de l'architecte sont pris en charge dans les demandes de subventions. Monsieur Le Maire répond qu'effectivement cette charge est subventionnable.

Monsieur LE LAGADEC demande s'il n'y a pas obligation de faire un appel d'offre pour le choix de l'architecte. Monsieur Le Maire répond négativement.

Monsieur le Maire précise que les dossiers de demandes de subventions doivent être impérativement avant fin novembre 2024.

Madame LIÉVIN relate avoir rencontré avec Monsieur le Maire Monsieur TANGUY, député de notre circonscription. Elle lui a fait part du projet de réhabilitation de la mairie. Celui-ci a demandé à ce qu'on lui fasse parvenir un exemplaire du dossier.

Madame HAREN a rencontré avec Monsieur le Maire le conseil départemental et régional pour les demandes de subventions.

Monsieur HOLLINGUE a lui rencontré le sous préfet avec Monsieur le Maire pour les mêmes raisons.

Le montant des honoraires de l'architecte s'élèvera à 9 % du coût des travaux pour une mission complète y compris le dossier de demande de subventions.

Suite à une discussion, le conseil municipal décide par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION de retenir la proposition de Monsieur PLATEAUX Gérard , architecte.

ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE DE TRAVAIL ET D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE PROJET « RÉNOVATION DE LA FUTURE MAIRIE » (5 personnes)

Monsieur Le Maire souhaite créer une commission d'appel d'offres et un groupe de travail pour le projet de rénovation de la future mairie. Il demande à ce que les personnes candidates soient disponibles, réactives et décisionnaires.

Madame HAREN, Monsieur HOLLINGUE, Monsieur BEUGER, Monsieur VAN GOETHEM Eric et Monsieur VAN GOETHEM Hubert se portent candidats.

Le conseil municipal se prononce par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION pour ces candidatures.

Monsieur BEUGER présente un plan en 3D de l'éventuelle aménagement de la mairie. Monsieur le Maire demande à Monsieur FERNANDES de réfléchir à l'investissement informatique et de présenter un devis.

Monsieur le Maire demande à Madame LIÉVIN de faire de même pour le mobilier de la mairie.

POINT A.L.S.H. ET PÉRISCOLAIRE

Monsieur HOLLINGUE explique qu'à toujours vouloir minimiser les frais du périscolaire et de l'ALSH, la structure pourrait ne pas être viable et entraînerait à terme une fermeture d'école. Or il faut savoir qu'une scolarisation coûte à ce jour 888 euros par enfant. Sachant que l'école compte aujourd'hui environ 70 élèves, il en coûterait à la commune 62160 euros par an.

Alors que le périscolaire a un coût de 38000 euros par an.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit ici d'un choix politique et qu'il y a lieu de statuer une bonne fois pour toute. Monsieur BEUGER insiste en précisant que ce sujet est abordé à chaque conseil municipal et qu'il est temps de se fixer une ligne de conduite pour éviter des discussions stériles à chaque conseil municipal.

Monsieur HOLLINGUE informe que nous sommes à la recherche de deux nouveaux contrats d'animateur et que sur 10 entretiens aucun n'a pu être retenu. Ces contrats précaires et fractionnés sur la journée n'intéressent que peu de personnes .

Monsieur Le Maire remarque que dans ces conditions il n'est plus possible de faire des économies et qu'une comptabilité analytique ne solutionnera pas les problèmes.

A ce jour, avec 40 enfants inscrits à la cantine et une demande croissante de ce service public il est maintenant temps de mettre les moyens en proposant deux contrats en C.D.D. à 35 heures et en conservant La directrice du Périscolaire au minimum jusqu'au 31 décembre 2024,

Monsieur HOLLINGUE demande d'autre part des investissements à hauteur de 280 euros pour de la vaisselle et 600 euros pour des jouets et animations.

Le conseil municipal accepte cette requête par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE.

Concernant l'A.L.S.H du mercredi., Monsieur Le Maire précise qu'une délibération pour la fermeture avait été prise en avril 2024 faute de fréquentation suffisante. En effet , il nous est d'une part légalement impossible d'ouvrir la structure avec moins de 7 enfants et d'autre part, il nous faut au minimum deux salariés en présence dès l'accueil du premier enfant ce qui entraîne un coût financier insupportable pour la collectivité.

Néanmoins, à l'annonce de cette délibération, de nombreux parents se sont manifestés pour réclamer l'ouverture de l'A.L.S.H du mercredi à partir de cette rentrée scolaire.

Après discussion le conseil municipal demande un engagement annuel par les parents de la présence de leurs enfants à l'A.L.S.H ; Plusieurs propositions sont faites :

Engagement d'un mercredi par mois : 0 voix

Engagement de 2 mercredis par mois : 12 POUR , 1 ABSENTION

Engagement de 4 mercredis par mois : 1 POUR

La facturation sera donc à minima de deux mercredis par mois, enfants présents ou pas.

Monsieur HOLLINGUE demande à ce que l'amplitude horaire des mercredis soit réduite à une arrivée à 8h00 et un départ à 18h00. Le conseil municipal donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES

INVITATION INAUGURATION PARC ÉOLIEN SANTERRE

Monsieur Le Maire fait part d'une invitation de la société NOUVERGIES pour l'inauguration du parc éolien de Fouquescourt le jeudi 26 septembre à 13h00.

DÉFIBRILLATEUR

Monsieur DECAUX signale que le défibrillateur est en service à la salle polyvalente et qu'il proposera bientôt des formations au public pour l'utilisation.

VIE A JUMEL

Madame BARBIER rappelle que la « boîte à légumes » est installée sur la place et qu'il y a lieu de communiquer. Madame LIÉVIN informe que cette communication sera faite dans le prochain journal communal qui sortira exceptionnel en version papier.

Dans ce journal, Madame LIÉVIN sera chargé de faire un rappel, une fois de plus, au civisme concernant les déjections canines, les aboiements et autres incivilités.

Monsieur HOLLINGUE demande à ce que les services municipaux débroussaillent les ronces en hauteur devant les terrains non entretenus.

ENVIRONNEMENT

Madame BARBIER et Madame LIÉVIN propose un « nettoyage de la nature » le 05 octobre prochain. L'objectif est la remise en état du chemin du BIAIS menant de Jumel à BERNY sur Noye.

Monsieur le Maire demande à ce que les bénévoles prennent des fournitures adaptées à la situation, ainsi que du matériel d'élagage et de jardinage.

Monsieur BEAUGER informe que Monsieur PARIS Christopher propose la fourniture de 100 mètres de haies pour des terrains communaux. Monsieur le Maire précise que cette opération ne peut être réalisée pour le moment mais remercie Monsieur PARIS pour la proposition

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.